

Image not found or type unknown



Delais sur details de charges

Par **kouze**, le **30/11/2011** à **16:48**

Bonjour,

j'ai quitté un appartement en mai 2010. On m'a restitué ma caution qui a été imputée d'un % (ici 100 EUR) devant couvrir un éventuel écart de charge.

Nous sommes fin 2011, je n'ai toujours pas de nouvelles des détails des charges de l'année 2010.

Existe-t-il un délais légal pour fournir le détail des charges de l'année passée ? Si non, comment puis-je forcer mon ancienne agence à me fournir un tel document ?

Merci d'avance

Nico